



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 janvier 2014

LE PRIX DU GAZ A MAYOTTE AU 1^{er} FEVRIER 2014

Conformément au dispositif de régulation des prix du gaz (décret n°2012-968), et en fonction de l'évolution des cours internationaux du gaz et de la parité dollar euro, le préfet vient de signer un arrêté fixant

**pour le mois de février 2014
le prix de la bouteille de gaz de 12 kg à 28 euros.**

Ce prix est applicable à partir du 1er février 2014

Pour rappel, le prix de la bouteille de gaz était fixé à 28,50€ pour le mois de janvier 2014.

La régulation des prix du gaz s'inscrit dans l'action du gouvernement dans la lutte contre la vie chère au profit des consommateurs Mahorais. .

L'absence d'information lisible et visible du prix ainsi que la pratique d'un prix plus élevé constitue des infractions susceptibles d'être relevée par procès verbal et poursuivies pénalement.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr